Nations Unies A/59/841

Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 90 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Lettre datée du 11 mai 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Sommet Asie-Afrique du cinquantenaire de la Conférence afro-asiatique de 1955, tenu à Jakarta et à Bandung du 22 au 24 avril 2005, est un événement qui fera date car il a permis la création d'un nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique.

Le Sommet Asie-Afrique a donné lieu à la publication des documents suivants : Déclaration sur le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, Déclaration ministérielle conjointe sur le plan d'action du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique et Déclaration conjointe des dirigeants asiatiques et africains sur les tsunami, les séismes et autres catastrophes naturelles (voir annexe).

En outre, ce sommet est un jalon important dans le renforcement de la coopération Sud-Sud, ainsi qu'un élément de base du renforcement du système multilatéral des Nations Unies.

Compte tenu de l'importance de la coopération Sud-Sud et au nom de nos gouvernements, en notre qualité de coprésidents du Sommet Asie-Afrique, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents issus du Sommet et vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme documents officiels de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, dans le cadre du point 90 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dumisani Shadrack **Kumalo**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rezlan Ishar **Jenie**

05-37752 (F) 280605 290605

Annexe à la lettre datée du 11 mai 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration sur le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique

Nous, dirigeants de pays asiatiques et africains, sommes réunis à Jakarta (Indonésie) les 22 et 23 avril 2005 pour le Sommet Asie-Afrique pour faire revivre l'esprit de Bandung, exprimé dans le Communiqué final de la Conférence afro-asiatique de 1955, et pour définir la coopération qui s'établira entre nos deux continents et prendra la forme d'un Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique.

Nous réaffirmons notre conviction que l'esprit de Bandung, dont les principes fondamentaux sont la solidarité, l'amitié et la coopération, continue d'offrir un cadre de base solide, utile et efficace à l'amélioration des relations entre les pays asiatiques et africains et à la résolution des problèmes communs qui préoccupent le monde. La Conférence de Bandung de 1955 est un phare qui continue de guider les futurs progrès de l'Asie et de l'Afrique.

Nous notons avec satisfaction que, depuis la Conférence de 1955, les pays d'Asie et d'Afrique ont franchi des étapes politiques importantes. Nous avons combattu avec succès le fléau du colonialisme et lutté sans relâche contre le racisme. L'abolition de l'apartheid, en particulier, est un événement marquant dans la coopération Asie-Afrique et nous réaffirmons que nous restons déterminés à éliminer le racisme et toutes les formes de discrimination. Grâce aux efforts que nous avons déployés pendant les cinquante dernières années, nos nations sont toutes des nations indépendantes, souveraines et égales, luttant pour la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que le progrès social et économique n'a pas été à la hauteur des acquis politiques. Nous sommes conscients de la nécessité de travailler constamment à la consolidation de la nation et de l'État, ainsi qu'à l'intégration sociale.

Nous restons attachés au principe d'autodétermination énoncé dans le Communiqué final de la Conférence de Bandung de 1955 et conforme à la Charte des Nations Unies. Nous tenons, en particulier, pour aberrant que, cinquante ans après la Conférence de Bandung de 1955, le peuple palestinien ne puisse toujours pas exercer son droit à l'indépendance. Nous exprimons notre soutien indéfectible au peuple palestinien et à la création d'un État palestinien viable et souverain, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous affirmons que les relations internationales doivent être abordées dans une optique multilatérale et que les pays doivent respecter strictement les principes du droit international et, en particulier, la Charte des Nations Unies. Comme ensemble, les pays d'Asie et d'Afrique constituent la majorité des nations, nous réaffirmons qu'il faut soutenir et renforcer le multilatéralisme dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux et, notamment, réformer les institutions multilatérales.

Nous reconnaissons que la situation mondiale actuelle et les conditions qui règnent en Asie et en Afrique appellent la mise en œuvre résolue d'une optique commune et d'une action collective pour une répartition équitable des avantages de la mondialisation. Nous sommes déterminés à atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière d'élimination de la pauvreté, de développement et de croissance et soulignons que toutes les parties doivent honorer les engagements qu'elles ont pris dans ce domaine. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération avec toutes les régions du monde.

Nous soulignons que le dialogue entre les civilisations est important pour la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de respect pour la diversité religieuse, culturelle, linguistique et raciale, ainsi que de l'égalité des sexes.

Nous reconnaissons que l'intégration intrarégionale et sous-régionale sur les deux continents est en bonne voie. Néanmoins, la coopération interrégionale à l'échelle continentale entre les deux continents doit être développée. Nous sommes convaincus que la coopération entre des organisations sous-régionales, sous la forme du partage des données d'expérience et des meilleures pratiques, peut entraîner la croissance et le développement durable.

Nous soulignons qu'il est important de rapprocher les régions en tirant parti des avantages que l'on peut tirer de ressemblances et de différences entre les deux régions, ainsi que de faits nouveaux encourageants survenus dans les deux régions. Nous insistons sur la responsabilité collective et le rôle important de toutes les parties prenantes dans la recherche de moyens novateurs et concrets de renforcer la coopération entre l'Asie et l'Afrique.

À cet égard, nous sommes conscients qu'il est important de compléter et de mettre à profit les initiatives qui lient déjà les deux continents, notamment la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), le Forum sur la coopération Chine-Afrique, la Coopération Inde-Afrique, le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud parrainé par l'Indonésie et le Brunéi Darussalam, le Forum Viet Nam-Afrique et l'initiative Smart Partnership, ainsi que le Dialogue international de Langkawi. Nous soulignons qu'il faudrait rationaliser et harmoniser ces initiatives par souci de cohérence et d'efficacité et afin d'éviter qu'elles ne fassent double emploi.

Nous reconnaissons que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est le programme adopté par l'Union africaine aux fins de l'élimination de la pauvreté, du développement et de la croissance socioéconomiques de l'Afrique et nous l'acceptons en tant que cadre de l'action qui sera entreprise avec l'Afrique. Nous exprimons notre soutien à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Nous soulignons qu'il est urgent de promouvoir le développement économique des régions d'Asie et d'Afrique, qu'appelait déjà la Conférence de Bandung de 1955. Nous soulignons que la pauvreté et le sous-développement, l'intégration des préoccupations antisexistes, les maladies contagieuses, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, la sécheresse et la désertification, le fossé numérique, l'inégalité d'accès aux marchés et l'endettement extérieur restent des sujets de préoccupation communs qui exigent de notre part une coopération plus étroite et une action collective.

Nous imaginons une région Asie-Afrique en paix avec elle-même et avec le monde en général, travaillant comme un concert harmonieux de nations, non exclusive, soudée par un partenariat dynamique et consciente de ses liens historiques et de son héritage culturel. Nous imaginons une région Asie-Afrique prospère, caractérisée par une croissance équitable, un développement durable et une détermination commune à améliorer la qualité de vie et le bien-être de ses peuples. Nous envisageons également une société d'Asie et d'Afrique qui soit véritablement humaine, où les peuples vivraient dans la stabilité, la prospérité, la dignité, à l'abri de la peur de la violence, de l'oppression et de l'injustice.

À cette fin, nous proclamons, pour exprimer notre nouvelle volonté politique, la création d'un Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, qui établira des liens entre l'Asie et l'Afrique dans trois vastes domaines de coopération, à savoir la solidarité politique, la coopération économique et les relations socioculturelles. Le partenariat stratégique est un moyen d'accélérer la recherche de la paix, de la prospérité et du progrès et sera fondé sur les principes et idéaux suivants :

1. Les 10 principes adoptés à la Conférence afro-asiatique de Bandung de 1955;

2. La reconnaissance des différences entre les régions et à l'intérieur des régions, y compris les différences entre les systèmes sociaux et économiques et les niveaux de développement;

3. L'attachement à un dialogue ouvert, fondé sur le respect et l'intérêt mutuels;

4. La promotion d'une coopération non exclusive qui mettra à contribution toutes les parties prenantes;

5. La mise en place d'une coopération concrète et durable fondée sur les avantages comparatifs, l'égalité des partenaires, la prise en main collective des actions entreprises, des objectifs communs et une détermination ferme et partagée de relever des défis communs;

6. La promotion d'un partenariat durable qui complète et mette à profit les initiatives régionales et sous-régionales qui existent déjà en Asie et en Afrique;

7. La promotion d'une société juste, démocratique, soucieuse de transparence, responsable et harmonieuse;

8. La promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment du droit au développement;

9. La promotion d'efforts collectifs et concordants dans les instances multilatérales.

Le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique affirme qu'il faut établir entre les deux continents une coopération concrète dans des domaines tels que le commerce, l'industrie, l'investissement, la finance, le tourisme, l'informatique, l'énergie, la santé, les transports, l'agriculture, les ressources en eau et la pêche.

Le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique porte également sur des préoccupations communes telles que les conflits armés, les armes de destruction massive, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, d'une grande importance pour le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité.

Nous sommes déterminés à prévenir les conflits, à régler les litiges par des voies pacifiques et à nous employer à étudier des mécanismes novateurs qui faciliteraient l'instauration de la confiance et la consolidation de la paix après les conflits.

Le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique travaille à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités et de la coopération technique afin de créer un climat propice au progrès de ces deux régions.

Nous décidons que, pour que le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique s'inscrive dans la durée, les échanges auxquels il donne lieu se passeront à trois niveaux : au niveau intergouvernemental, au niveau des organisations sous-régionales et par contact direct, en ce qui concerne en particulier les entreprises, les universités et la société civile.

Nous sommes déterminés à instituer un processus du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique formé des instances suivantes : un sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui se tiendra tous les quatre ans; une réunion des ministres des affaires étrangères, qui se tiendra tous les deux ans; des réunions sectorielles au niveau ministériel et d'autres réunions techniques, si nécessaire. Un sommet consacré aux entreprises se tiendra tous les quatre ans dans le cadre du sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Nous affirmons devant nos peuples notre détermination et notre engagement communs à faire du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique une réalité et à prendre des mesures concrètes dans l'intérêt et pour la prospérité de nos peuples.

Fait à Bandung (Indonésie) le vingt-quatre avril deux mille cinq, dans le cadre de la commémoration du cinquantenaire de la Conférence afro-asiatique de 1955.

Pour la République de l'Indonésie :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. H. Susilo Bambang **Yudhoyono**

Pour la République islamique d'Afghanistan :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Hamid **Karzaï**

Pour la République du Botswana :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Festus Gontebanye **Mogae**

Pour le Royaume du Cambodge :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Samdech **Hun Sen**

Pour la République sud-africaine :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Thabo Mvuyelwa **Mbeki**

Pour la République démocratique d'Algérie :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Abdelaziz **Bouteflika**

Pour le Brunéi Darussalam :

Le Sultan du Brunéi Darussalam
(*Signé*) S. M. le Sultan Haji Hassanal **Bolkiah**

Pour la République populaire de Chine :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. **Hu** Jintao

Pour l'Union des Comores :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Azali **Assoumani**

Pour la République du Ghana :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. John **Agyekum Kufuor**

Pour le Japon :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Junichiro **Koizumi**

Pour le Royaume du Lesotho :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Pakalitha Bethuel **Mosisili**

Pour la République du Malawi :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Bingu wa **Mutharika**

Pour la Mongolie :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Natsagiin **Bagabandi**

Pour la République du Mozambique :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M^me^ Luisa **Dias Diogo**

Pour le Royaume du Népal :

Le Roi
(*Signé*) S. M. Gyanendra **Bir Bikram Shah Dev**

Pour la République islamique du Pakistan :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. le général Pervez **Musharraf**

Pour la République des Philippines :

La Présidente
(*Signé*) S. E. M^me^ Gloria **Macapagal Arroyo**

Pour la République populaire démocratique de Corée :

Le Président du Présidium de l'Assemblée populaire suprême
(*Signé*) S. E. M. **Kim** Yong Nam

Pour la République de l'Inde :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Manmohan **Singh**

Pour la République démocratique populaire lao :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Bounnhang **Vorachith**

Pour la République de Madagascar :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Marc **Ravalomanana**

Pour la Malaisie :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Dato' Seri Abdullah Ahmad **Badawi**

Pour le Royaume du Maroc :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Driss **Jettou**

Pour l'Union du Myanmar :

Le Président du Conseil pour la paix et le développement
(*Signé*) S. E. le général en chef **Than** Shwe

Pour la République fédérale du Nigéria :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Olusengun **Obasanjo**, GCFR

Pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Michael T. **Somare**

Pour la République de Corée :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. **Lee** Hae-chan

Pour la République des Seychelles :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. James Alix **Michel**

Pour la République socialiste démocratique de Sri Lanka :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Mahinda **Rajapaksa**

Pour le Royaume du Swaziland :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Absalom Themba **Dlamini**

Pour le Royaume de Thaïlande :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Thaksin **Shinawatra**

Pour la République de Tunisie :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Mohamed **Ghannouchi**

Pour la République socialiste du Viet Nam :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Tran Duc **Luong**

Pour le Gouvernement de la République du Burundi :

Le Vice-Président
(*Signé*) S. E. M. Frédéric **Ngenzebuhoro**

Pour le Gouvernement de la République islamique d'Iran :

Le Premier Vice-Président
(*Signé*) S. E. M. Mohammad Reza **Aref**

Pour le Gouvernement du Sultanat d'Oman :

Le Représentant de S. M. le Sultan d'Oman
(*Signé*) S. A. Sayyid As'ad bin **Tarik Al-Said**

Pour le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie :

Le Vice-Président
(*Signé*) S. E. M. Ali Mohammed **Shein**

Pour la République de Singapour :

Le Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. **Lee** Hsien Loong

Pour la République du Soudan :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Omer Hassam Ahmed **El-Bashir**

Pour la République du Tadjikistan :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Emomali Sharipovich **Rahmonov**

Pour la République démocratique du Timor-Leste :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Kay Rala **Xanana Gusmão**

Pour la République de Vanuatu :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Kalkot **Mataskelekele**

Pour la République du Zimbabwe :

Le Président
(*Signé*) S. E. M. Robert Gabriel **Mugabe**

Pour le Gouvernement de la République gabonaise :

Le Vice-Président
(*Signé*) S. E. M. Didjob Divungi **Di Ndinge**

Pour le Gouvernement de la République de Maurice :

Le Vice-Président
(*Signé*) S. E. M. Abdool Raouf **Bundhun**

Pour le Gouvernement de la République arabe syrienne :

Le Vice-Président
(*Signé*) S. E. M. Mohammad Zouheir **Masharka**

Pour le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan :

Le Premier Vice-Premier Ministre
(*Signé*) S. E. M. Yagub **Eyyubov**

Pour le Gouvernement de l'État de Palestine :

Le Vice-Premier Ministre et Ministre
de l'information
(*Signé*) S. E. M. Nabeel **Shaath**

Pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Raymond **Ramazani Baya**

Pour le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Bamba **Mamadou**

Pour le Gouvernement de l'État d'Érythrée :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Ali Said **Abdella**

Pour le Gouvernement de la République de Gambie :

Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Mousa Gibril Bala **Gaye**

Pour le Gouvernement de la République du Kenya :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Chirau Ali **Mwakwere**

Pour le Gouvernement de la République du Libéria :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Thomas Yayah **Nimely**

Pour le Gouvernement de la République du Mali :

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
(*Signé*) S. E. M. Moctar **Ouane**

Pour le Gouvernement de la République de Namibie :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Marco **Hausiko**

Pour le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Morshed **Khan**

Pour le Gouvernement de la République du Congo :

Le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères
et de la francophonie
(*Signé*) S. E. M. Rodolphe **Adada**

Pour le Gouvernement de la République arabe d'Égypte :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Ahmed Aboul **Gheit**

Pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Seyoum **Mesfin**

Pour le Gouvernement de la République de Guinée :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M^me^ Sidibé **Fatoumata Kaba**

Pour le Gouvernement de l'État du Koweït :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. A. Cheikh Mohammad Sabah
Al Salem Al-Sabah

Pour le Gouvernement de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste :

Le Secrétaire du Comité populaire général pour les relations extérieures et la coopération internationale
(*Signé*) S. E. M. Abdulrahman Muhammad **Shalgam**

Pour le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie :

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération
(*Signé*) S. E. M. Mohamed Vall **Ould Bellal**

Pour le Gouvernement de la République rwandaise :

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération
(*Signé*) S. E. M. Charles **Murigande**

Pour le Gouvernement de la République du Sénégal :

Le Ministre d'État,
Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Cheikh Tidiane **Gadi**

Pour le Gouvernement des Îles Salomon :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Laurie **Chan**

Pour le Gouvernement de la République d'Ouganda :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Sam **Kutesa**

Pour le Gouvernement de la République du Yémen :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Abu Bakar **Al-Qirbi**

Pour le Gouvernement de la République du Bénin :

Le Ministre d'État chargé de la défense nationale
(*Signé*) S. E. M. Pierre **Osho**

Pour le Gouvernement de l'État du Qatar :

Le Ministre d'État
(*Signé*) S. E. M. Hamad bin Nasser **Al-Thani**

Pour le Gouvernement de la République de Turquie :

Le Ministre de l'industrie et du commerce
(*Signé*) S. E. M. Ali **Coskun**

Pour le Gouvernement de la République
de Guinée équatoriale :

Le Vice-Ministre des affaires étrangères,
de la coopération internationale et de la francophonie
(*Signé*) S. E. M. Jose Esono **Micha**

Pour le Gouvernement de la République
du Kazakhstan :

Le Vice-Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Rapil **Zhoshybayev**

Pour le Gouvernement de la République
de Sierra Leone :

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
(*Signé*) S. E. M. Alhajie Momodu **Koroma**

Pour le Gouvernement fédéral de transition
de la République somalienne :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Abdullahi Sheikh **Ismail**

Pour le Gouvernement des Émirats arabes unis :

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. Rashid Abdullah **Al Noaimi**

Pour le Gouvernement du Royaume de Bahreïn :

Le Ministre des transports
(*Signé*) S. E. M. Cheikh Ali bin Khalifa **Al-Khalifa**

Pour le Gouvernement de la République des Maldives :

Le Ministre de l'administration des atolls
(*Signé*) S. E. M. Abdulla **Hameed**

Pour le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite :

Le Ministre d'État
(*Signé*) S. E. M. Musa'id bin Muhammad **Al-Ieban**

Pour le Gouvernement de la République de Zambie :

Le Ministre des finances et de la planification nationale
(*Signé*) S. E. M. Ng'andu P. **Magande**

Pour le Gouvernement de la République d'Iraq :

Le Vice-Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) S. E. M. T. Hamid **Al Bayati**

Pour le Gouvernement de la République d'Angola :

L'Ambassadrice de la République d'Angola
à New Delhi
(*Signé*) S. E. M^me^ Ana Maria **Teles Carreira**

Pour le Gouvernement du Burkina Faso :

Le Représentant permanent du Burkina Faso
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) S. E. M. Michael **Kafando**

Pour le Gouvernement de la République du Niger :

Le chef du Département Amérique, Asie et Océanie
au Ministère des affaires étrangères, de la coopération
et de l'intégration africaine
(*Signé*) S. E. M. Boubakar **Adamou**

Pour le Gouvernement de la République du Liban :

L'Ambassadeur de la République du Liban à Jakarta
(*Signé*) S. E. M. Hassan **Muslimani**

Pour le Gouvernement du Royaume hachémite
de Jordanie :

Le Chargé d'affaires de l'ambassade
du Royaume hachémite de Jordanie à Jakarta
(*Signé*) S. E. M. Maher **Lukasha**

Déclaration ministérielle conjointe sur le plan d'action du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique

Nous, Ministres des pays d'Asie et d'Afrique, réunis à Jakarta le 20 avril 2005 à l'occasion de la Réunion ministérielle des pays d'Asie et d'Afrique :

Réaffirmant notre attachement à l'esprit et aux principes consacrés dans le communiqué final de la Conférence de Bandung de 1955 et dans la Charte des Nations Unies,

Reconnaissant la nécessité de tisser des liens entre l'Asie et l'Afrique reposant sur une vision et une conviction partagées, un esprit de solidarité, un partenariat égalitaire, un investissement commun, un respect mutuel, une communauté d'intérêt et un équilibre des forces,

Soulignant à quel point il importe de donner suite aux initiatives existantes et aux buts et objectifs convenus à l'échelle internationale à l'issue de plusieurs conférences et réunions au sommet, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Programme de Doha pour le développement,

Conscients de la nécessité de renforcer la coopération technique, de développer les capacités et de valoriser les ressources humaines pour résoudre les questions d'intérêt commun,

Soulignant le rôle déterminant de l'ensemble des organisations régionales et sous-régionales asiatiques et africaines dans le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique et le soutien apporté par les banques régionales de développement et les commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir ce partenariat,

Souhaitant ouvrir des domaines de coopération mutuellement avantageux, qui soient pragmatiques, structurés et durables,

Nous nous efforcerons en conséquence d'appliquer les mesures concrètes suivantes dans trois grands domaines de coopération auxquels nous attachons une importance particulière :

A. Solidarité politique

1. Créer les conditions voulues pour une plus grande coopération politique et un meilleur climat de confiance, et contribuer ainsi à faire régner la paix et la stabilité dans les deux régions;

2. S'efforcer de prévenir les conflits et de résoudre les différends par des moyens pacifiques, notamment par le dialogue, la diplomatie préventive, le règlement des conflits et la reconstruction après les conflits;

3. Encourager la mise en place de mécanismes régionaux, sous-régionaux et nationaux destinés à prévenir les conflits et à promouvoir la stabilité politique et à soutenir les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix après un conflit;

4. Faciliter le règlement pacifique de la question de Palestine et l'avènement d'une paix durable au Moyen-Orient et demander au Quatuor et à la communauté internationale d'assurer la mise en œuvre de la Feuille de route;

5. Renforcer les institutions démocratiques et la participation populaire, notamment en veillant au partage des meilleures pratiques et des données d'expérience;

6. Promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales par le dialogue et le renforcement des capacités;

7. Renforcer la coopération internationale et interrégionale afin de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations dans le strict respect du droit international et de s'attaquer à ses causes profondes;

8. Combattre la criminalité transnationale dans tous ses aspects, notamment le blanchiment de capitaux, le trafic de drogues, le trafic d'armes légères, la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en développant les capacités des autorités de police dans les deux régions;

9. Prévenir et combattre la corruption, en cherchant à promouvoir une bonne administration publique et l'intégrité dans le respect de la loi;

10. Promouvoir la réforme de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation dans le maintien et la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable à l'échelle internationale et de veiller à une plus grande participation des pays d'Asie et d'Afrique à ses processus de décision.

B. Coopération économique

1. Appuyer les mesures visant à créer un environnement économique international porteur, ce qui est capital pour que les pays d'Asie et d'Afrique puissent acquérir les capacités requises pour lutter contre la concurrence et bénéficier pleinement de la mondialisation;

2. S'attaquer au problème de la pauvreté d'une manière collective et globale, notamment en mobilisant des ressources pour promouvoir une croissance économique soutenue, en cherchant à résoudre les problèmes de la dette, en créant des mécanismes financiers novateurs convenus à l'échelle internationale, en établissant des liens de coopération entre les marchés des capitaux, en accroissant l'aide internationale au développement, en facilitant l'accès aux marchés et en réglant le problème des subventions inéquitables qui faussent les échanges, en remédiant à la faiblesse et à l'instabilité des cours des produits de base et en accroissant les investissements;

3. Encourager et faciliter les investissements et les échanges commerciaux directs entre l'Asie et l'Afrique;

4. Tirer le meilleur parti de la libéralisation des échanges en améliorant l'accès aux marchés des produits d'exportation des pays d'Asie et d'Afrique, notamment en s'efforçant d'offrir un accès aux marchés sans réciprocité aux pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique;

5. Élaborer des programmes efficaces et ciblés d'assistance technique et de renforcement des capacités, afin de permettre aux pays d'Asie et d'Afrique de s'intégrer à l'économie mondiale et de devenir plus compétitifs;

6. Agir pour le développement durable, la sécurité alimentaire et le développement rural grâce à une plus grande coopération dans les domaines de l'agriculture, des ressources en eau, des pêches et des forêts;

7. Tirer le meilleur parti possible des avantages offerts par la protection des droits de propriété intellectuelle en améliorant notamment la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et populaires, et utiliser au mieux la marge de manœuvre offerte par les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce;

8. Resserrer les liens de coopération entre les petites et les moyennes entreprises dans les pays d'Asie et d'Afrique en mettant l'accent sur l'éducation et le développement des compétences et en partageant les meilleures pratiques et les données d'expérience;

9. Intensifier la coopération de manière à combler le fossé numérique, à ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine informatique et à soutenir des initiatives telles que le Sommet mondial sur la société de l'information pour exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications pour le développement;

10. Promouvoir la recherche et le développement, ainsi que le partage des technologies applicables, telles que la nanotechnologie, la biotechnologie et la recherche sur les vaccins;

11. Promouvoir le développement des sources d'énergie durables et des technologies connexes, telles que l'énergie géothermique, le biogaz, l'énergie solaire, hydroélectrique et nucléaire, à des fins pacifiques;

12. Explorer ensemble l'océan Indien, notamment en ce qui concerne les ressources marines, l'océanographie, la sécurité de la navigation et les communications en mer, les opérations de recherche et de sauvetage, afin de rapprocher davantage les deux régions;

13. Encourager la création d'un Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique afin de favoriser les contacts du secteur privé et d'accroître les échanges commerciaux et les investissements entre pays d'Asie et d'Afrique.

C. Relations socioculturelles

1. Favoriser les contacts interpersonnels pour sensibiliser la société civile et promouvoir la bonne administration publique et faire en sorte que le développement de la coopération touche les différents niveaux de la société dans les pays d'Asie et d'Afrique;

2. Valoriser le dialogue entre les civilisations, y compris les dialogues interconfessionnels, dans le but de promouvoir la paix et le développement grâce à une compréhension mutuelle et à une plus grande tolérance entre les sociétés;

3. Inciter des cultures et des sociétés différentes à se comprendre mutuellement en favorisant notamment les échanges culturels, en préservant et en

restaurant le patrimoine culturel de nos peuples et en créant un Forum pour le dialogue culturel;

4. Promouvoir le rôle des jeunes, l'égalité des sexes, l'éducation, les sciences et les techniques, pour renforcer les capacités des ressources humaines, de venir à bout de l'illettrisme et d'améliorer la qualité de vie;

5. Lutter contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et diverses autres épidémies et maladies transmissibles grâce à des programmes de prévention, de traitement et de soins reposant sur la promotion de programmes de santé publique communautaires, sur une action coordonnée et soutenue à l'échelle mondiale et sur une plus grande offre de médicaments à un prix abordable;

6. Mettre en valeur le rôle des médias, qui aident à transmettre les informations et à mieux faire connaître les modes de vie des pays d'Asie et d'Afrique;

7. Mettre en place un réseau reliant universités, bibliothèques, instituts de recherche et centres d'excellence en Asie et en Afrique, qui inclurait également les organismes existant à l'échelle régionale, interrégionale et internationale, dans le but de partager et d'étendre les ressources, compétences et connaissances disponibles et de créer des systèmes de bourses d'études et d'échanges;

8. Renforcer la coopération dans le but d'améliorer la protection de l'environnement, notamment grâce à l'utilisation responsable des sources d'énergie non renouvelables et le transfert de technologies sans danger pour l'environnement;

9. S'efforcer d'améliorer la gestion et la préservation de la biodiversité tout en respectant et en protégeant les droits et les pratiques socioculturelles des populations locales;

10. Appuyer les mesures visant à créer un mécanisme de préparation aux situations d'urgence et un système d'alerte avancée parallèlement aux efforts actuellement déployés pour faire face aux catastrophes naturelles et en atténuer les effets de manière plus efficace.

Nous approuvons les mesures prises par plusieurs pays et organisations, qui ont mené des études, conformément à la demande formulée par les participants à la réunion du Groupe de travail ministériel de la Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique et de la deuxième Conférence du même nom. Nous accueillons avec satisfaction les délibérations des organisations sous-régionales qui ont fourni des recommandations concrètes pour renforcer cette coopération.

Nous nous réjouissons des efforts faits par les entreprises pour resserrer leurs liens de coopération économique et commerciale en convoquant le premier Sommet des entreprises d'Asie et d'Afrique. Nous espérons vivement que les milieux d'affaires de nos pays poursuivront et amélioreront leurs échanges.

Nous prenons note avec satisfaction des résultats de l'atelier sur le rôle des femmes et des jeunes dans l'amélioration de la coopération Asie-Afrique et du colloque Asie-Afrique sur les énergies renouvelables.

Nous remercions les autorités de la province de Java-Ouest d'avoir offert un lieu, à Bandung (Indonésie), où a pu être créé un village à la fois asiatique et africain, symbole du lien d'amitié réciproque entre les deux continents.

Nous prenons note avec satisfaction de la coprésidence assurée par l'Indonésie et l'Afrique du Sud et remercions le Gouvernement et le peuple de la République d'Indonésie de leur chaleureuse hospitalité et de la manière remarquable dont ils ont organisé la réunion.

Déclaration commune des dirigeants asiatiques et africains sur les raz de marée, séismes et autres catastrophes naturelles

Nous, chefs d'État ou de gouvernement de pays d'Asie et d'Afrique, réunis à Jakarta, les 22 et 23 avril 2005, exprimons notre profonde tristesse après la perte de nombreuses vies humaines et de leurs moyens d'existence causées par le séisme qui a entraîné le 26 décembre 2004 un puissant raz de marée (tsunami) dans l'océan Indien.

Nous constatons que cette catastrophe nous rappelle de façon frappante les liens qui unissent nos deux continents, puisque la dévastation a touché l'un et l'autre.

Nous savons que cette catastrophe naturelle a déclenché, à une échelle exceptionnelle, une réponse internationale qui a pris la forme d'un vaste élan de sympathie et d'aide. À ce sujet, nous saluons le rôle directeur joué par les pays touchés et les précieuses contributions de la communauté internationale, notamment des pays d'Asie et d'Afrique, pour remédier aux effets du séisme et du raz de marée, par un effort collectif de secours d'urgence et par les opérations de relèvement et de reconstruction.

Nous nous engageons à encourager la poursuite des mesures appropriées d'atténuation et de gestion des effets des catastrophes, dans l'esprit du texte issu de la réunion extraordinaire des dirigeants de l'ASEAN sur les effets des séismes et du tsunami, tenue le 6 janvier 2005 à Jakarta.

Nous avons également pris note des résultats de diverses initiatives prises pour remédier aux effets du raz de marée et d'autres catastrophes naturelles, notamment la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobé (Japon), la Réunion ministérielle pour la coopération régionale sur les arrangements d'alerte rapide en cas de tsunami, tenue à Phuket (Thaïlande), la Stratégie régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophes, adoptée au sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba, et plusieurs autres conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud).

Nous constatons que les catastrophes naturelles telles que les séismes et les raz de marée ne respectent aucune frontière et font donc peser une grave menace sur tous les peuples ainsi que sur leurs moyens d'existence et leur environnement, car leurs effets, s'ils ne sont pas contrecarrés, compromettent le progrès social et le développement économique.

Nous constatons l'expérience acquise par des pays de l'océan Indien et de l'océan Pacifique face au problème de l'atténuation des effets des catastrophes telles que les raz de marée et les séismes et soulignons qu'il est donc urgent d'investir dans l'organisation de dispositions actives et cohérentes, pour remédier à des risques multiples affectant plusieurs secteurs et d'un système d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les pays de l'océan Indien.

À cette fin, nous sommes déterminés à :

1. Mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement d'un système d'alerte rapide pluricentré, doté de moyens d'action préventive, d'atténuation et de réponse rapide, afin de réduire au minimum le nombre des victimes;

2. Établir ou améliorer les systèmes nationaux d'alerte rapide, notamment ceux qui reposent sur une participation des collectivités locales, tout en s'orientant vers une plus grande coopération au développement d'un système régional coordonné;

3. Étudier les moyens d'améliorer l'efficacité des mesures collectives, notamment en envisageant des capacités de réaction rapide aux niveaux régional et international, par exemple par la création d'un dispositif de moyens en attente pour prévenir les effets des catastrophes et distribuer rapidement les secours, créer des réseaux d'échange d'informations, établir des centres de recherche et des bases de données, porter au maximum l'utilisation des progrès les plus récents de la science et de la technologie et élaborer des stratégies de réduction des risques et des effets des catastrophes naturelles;

4. Intensifier les efforts faits pour susciter, à tous les niveaux dans les sociétés asiatiques et africaines, une volonté de prévention des risques de catastrophe et donner à ceux qui sont exposés à des risques les moyens de se protéger contre l'effet des catastrophes, par la création de capacités, une action d'éducation et de sensibilisation du public ainsi qu'une participation communautaire aux activités de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes;

5. Encourager une interaction plus grande entre les spécialistes asiatiques et africains afin de trouver des moyens pratiques d'action et d'échanger les meilleures données d'expérience et les pratiques optimales sur les moyens de préparer les pays d'Asie et d'Afrique à l'atténuation des effets directs des catastrophes et d'éventuels effets indirects, tels que ceux qui retentissent sur la santé publique et l'environnement;

6. Encourager la communauté internationale à continuer d'aider les pays touchés, par une assistance technique et financière, notamment pour le relèvement et la reconstruction.

Nous sommes déterminés à faire en sorte que, dans l'esprit de compassion, de sacrifice et d'endurance de nos peuples, nous soyons bien préparés à remédier le mieux possible aux effets des raz de marée, des séismes et autres catastrophes naturelles, pour améliorer, à l'avenir, le sort de nos populations.

Jakarta, le 23 avril 2005